



POLITIQUE D'INCLUSION & MOBILITÉ ÉCO-RESPONSABLE

Informations et critères applicables aux mobilités Erasmus+ du CEERRF

Convention 2026-1-FR01-KA131-HED-000424655



Le Bureau International du CEERRF s'engage, conformément à la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE), à informer clairement chaque candidat à la mobilité — étudiant comme personnel — sur les critères, montants et démarches applicables. Ce document rassemble ces informations en toute transparence, dans un langage volontairement simple et direct.

1. Une invitation, pas une liste de restrictions

L'inclusion et la diversité sont une priorité forte du programme **Erasmus+** : l'Union européenne souhaite que la mobilité internationale soit une expérience accessible à *tous* les étudiants et à tout le personnel, quelle que soit leur situation personnelle. Le CEERRF partage pleinement cette ambition.

En signant la **Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur (ECHE)**, le CEERRF s'est engagé à garantir un accès égal et équitable à la mobilité, et à publier les critères permettant à chaque candidat de savoir, **avant même de candidater**, s'il peut bénéficier d'un accompagnement renforcé.

☀️ *Ce document n'est pas une liste de conditions à remplir — c'est une invitation. Si vous vous reconnaissez dans l'une des situations décrites ci-dessous, parlez-en simplement au Bureau International lors de votre candidature. Cela ne change rien à votre dossier pédagogique : cela nous permet de vous accompagner au mieux, et dans la plupart des cas, de vous faire bénéficier d'un soutien financier complémentaire.*

2. Les 8 situations reconnues par le programme

Le programme Erasmus+ identifie 8 grandes situations pouvant justifier un accompagnement renforcé à la mobilité. Retrouvez-vous ci-dessous, et signalez-nous la situation qui vous concerne, avec le justificatif correspondant :

Vous vous reconnaissez dans...	Signalez-le-nous avec...	Critère du programme
Une situation de handicap	Notification MDPH, carte mobilité inclusion ou carte d'invalidité	Handicaps
Une affection de longue durée ou une maladie chronique	Attestation médicale d'affection longue durée	Problèmes de santé
Un parcours suivi dans un dispositif d'accompagnement particulier (ULIS, SEGPA, IME, ITEP, Pacea...)	Certificat d'inscription dans le dispositif concerné	Systèmes d'éducation et formation
Un éloignement culturel ou linguistique freinant votre projet	Échange avec le Bureau International, puis attestation d'un tiers compétent	Différences culturelles
Une situation sociale ou familiale compliquant votre départ	Attestation d'une assistante sociale (Crous ou externe)	Obstacles sociaux
Le statut de boursier CROUS (échelon 4, 5, 6 ou 7)	Notification d'attribution de bourse mentionnant l'échelon	Obstacles économiques
Une situation de discrimination freinant votre participation	Échange avec le Bureau International, puis attestation d'un tiers compétent	Discrimination
Une résidence en zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF) ou quartier prioritaire (QPV)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation)	Obstacles géographiques

Il suffit de vous reconnaître dans une seule de ces situations pour être invité(e) à en bénéficier — n'hésitez pas à en parler au Bureau International dès votre candidature, même en cas de doute.

3. Un critère élargi par le CEERRF

Au niveau national, le programme réserve de droit le complément financier inclusion aux boursiers CROUS des **échelons 6 et 7**. Depuis les conventions 2025 et 2026, le programme Erasmus+ permet à chaque établissement d'élargir ce critère à sa propre réalité étudiante.

✅ **Le CEERRF fait le choix d'ouvrir ce complément également aux boursiers des échelons 4 et 5 — une décision qui s'inscrit pleinement dans le cadre autorisé par le Guide d'inclusion 2026 de l'Agence Erasmus+ France, qui encourage explicitement les établissements à adapter leur politique d'inclusion à leur réalité étudiante.**

Les justificatifs sont à joindre au moment du dossier de candidature à la mobilité ; ils sont conservés par le Bureau International en cas de contrôle par l'Agence Erasmus+ France.

4. Mobilité éco-responsable : voyager utile, voyager vert

La transition écologique est l'une des 4 priorités du programme Erasmus+ 2021-2027. Le CEERRF y est particulièrement attaché : notre institut est **reconnu éco-responsable depuis 2025**, en partenariat avec l'association **Eco-Kiné**. Chaque geste compte — et Erasmus+ vous encourage concrètement à privilégier les transports doux.

Ce que vous gagnez à voyager « vert »

Choisir un mode de transport éco-responsable (train, bus, vélo, covoiturage) plutôt que l'avion ou la voiture individuelle vous donne droit à :

- une contribution majorée aux frais de voyage (jusqu'à environ +35 % selon la distance) ;
- une prise en charge du temps de trajet allongée : jusqu'à 6 jours financés au lieu de 2 ;
- la fierté de réduire concrètement l'empreinte carbone de votre mobilité !

Distance	Transport standard	Transport éco-responsable
10 à 99 km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1 999 km	309 €	417 €
2 000 à 2 999 km	395 €	535 €
3 000 à 3 999 km	580 €	785 €
4 000 à 7 999 km	1 188 €	1 188 €
Plus de 8 000 km	1 735 €	1 735 €

Contribution aux frais de voyage selon le mode de transport choisi. Barèmes officiels Agence Erasmus+ France.

 **Le saviez-vous ?** Prendre le train plutôt que l'avion pour un trajet européen peut diviser par 10 l'empreinte carbone de votre voyage. Le Bureau International peut vous aider à organiser votre trajet éco-responsable — n'hésitez pas à nous en parler dès la préparation de votre projet !

5. Ce qu'il est important de savoir

 **Ces informations sont déclaratives et informatives. L'éligibilité à un complément inclusion ou à une majoration éco-responsable n'est jamais automatique : chaque situation est étudiée au cas par cas par le Bureau International, dans le respect strict des critères définis par l'Agence Erasmus+ France. Signaler votre situation ouvre un droit à instruction — le bénéfice effectif du soutien financier est confirmé après examen de votre dossier et remise des justificatifs demandés.**

6. L'accompagnement du Bureau International

Le Bureau International du CEERRF accompagne chaque candidat tout au long de la construction de son projet de mobilité :

- aide à l'identification d'opportunités auprès des universités partenaires ;
- accompagnement administratif et financier du dossier, y compris l'examen de l'éligibilité aux compléments inclusion ;
- conseils pour organiser un trajet éco-responsable ;
- suivi individualisé avant, pendant et après la mobilité.

 international@ceerrf.fr

CEERRF — 36 rue Pinel, 93206 Saint-Denis Cedex · www.ceerrf.fr